



# **DECISION MODIFICATIVE N°3 2023**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

Conseil municipal du 16 novembre 2023



## TABLE DES MATIERES

<b>PROPOS INTRODUCTIF.....</b>	<b>3</b>
<b>I. LE BUDGET CONSOLIDE .....</b>	<b>4</b>
<b>II. LES MOUVEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>4</b>

## PROPOS INTRODUCTIF

Le budget primitif, tel qu'arrêté par le Préfet le 8 juin 2023 a été complété par deux décisions modificatives. Une 1<sup>ère</sup> décision modificative, le 26 juin 2023, s'est focalisée sur des modifications de ventilation de crédits entre chapitres et opérations d'investissement afin de mettre en cohérence les arbitrages rendus par la CRC, avec la réalité de l'exécution comptable.

Une deuxième décision budgétaire modificative, le 30 septembre dernier, visait, pour l'essentiel, à apporter les ajustements nécessaires au budget de fonctionnement, au regard des arbitrages rendus par la CRC et des évolutions du contexte économique.

Cette troisième décision modificative vient apporter une dernière adaptation nécessaire en section d'investissement dans le cadre du projet de rénovation de l'élémentaire Eboué.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

Ce rapport d'accompagnement présente le nouveau budget 2023 "consolidé" en détaillant les ajustements en dépenses et en recettes.

## I. LE BUDGET CONSOLIDE

Tous mouvements confondus, la décision modificative n°3 (DM3) pour l'exercice 2023 ne présente, en dépenses et en recettes, aucune adjonction de crédits supplémentaires.

Décision modificative n°3 - 2023	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles Fonctionnement (crédits réels)	0 €	0 €
Propositions nouvelles Investissement (crédits réels)	0 €	0 €
<b>Total DM 3 - 2023</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Budget 2023 « consolidé » (BP + DM 1 + DM 2 + DM3)</b>	<b>148 476 476 €</b>	<b>148 476 476 €</b>

## II. LES MOUVEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette décision modificative permet d'intégrer un ajustement en section d'investissement.

En effet, dans le cadre du déploiement de la ligne 15 de métro, l'école élémentaire Félix Eboué est impactée.

Afin de respecter les échéances du calendrier établi avec les contraintes de la SGP et induisant la rénovation de cette école, il est nécessaire de débiter les diagnostics structure et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la consultation de maîtrise d'œuvre dès cette fin d'année. L'ensemble de ces études est évalué à 100 000 €.

Ce projet, dont les échéances s'imposent à la Ville, a nécessité une nouvelle priorisation des projets d'investissement.

Les travaux d'ascenseurs pour la mise en accessibilité des écoles ne pouvant pas débiter en 2023, il est proposé de redéployer une enveloppe de 100 000 € de l'opération AD AP (1018) sur l'opération, nouvelle créée, Rénovation élémentaire Eboué (1121).

En effet, afin d'assurer un suivi comptable spécifique de ce projet, une opération d'équipement est créée à cet effet.

La création de cette opération est l'occasion d'y affecter également les premiers crédits d'études adoptés lors du BP 2023 (15 000 €)